



Introduction à l'évaluation psycho-éducationnelle :

guide de visionnement

Introduction à l'évaluation psycho-éducationnelle : guide de visionnement

Cette vidéo d'introduction vise à démystifier l'évaluation psycho-éducationnelle pour le personnel enseignant. Une psychologue et deux psychométriciennes expliquent les diverses composantes de l'évaluation psycho-éducationnelle. Elles donnent un aperçu du processus d'évaluation, identifient en quoi consiste le rapport tout en soulignant l'importance pour les enseignantes et enseignants.

Le guide de visionnement vise pour sa part à susciter une réflexion à la fois individuelle et collective sur les connaissances et pratiques concernant l'évaluation psycho-éducationnelle. Le guide est composé des sections suivantes :

- La *stratégie SVA* est une activité préparatoire qui permet aux participants de préciser ce qu'ils souhaitent retirer du visionnement de la vidéo. Ils mettront par écrit ce qu'ils savent, ce qu'ils veulent savoir et ce qu'ils ont appris au sujet de l'évaluation psycho-éducationnelle.
- La *carte conceptuelle* permet aux participants de consigner leurs idées et les points importants pendant le visionnement de la vidéo. Cette section viendra expliquer chaque composante du rapport d'évaluation psycho-éducationnelle. Elle aidera les participants à centrer leur réflexion sur les notions clés présentées dans la vidéo, tout en faisant appel à leurs connaissances et réflexions antérieures en lien avec le matériel présenté.
- De par sa représentation graphique, la *carte conceptuelle* aide les participants à approfondir de façon structurée leur connaissance des concepts clés reliés sémantiquement entre eux, pour avoir une image complète de l'évaluation psycho-éducationnelle. Les participants sont invités à répondre aux questions afin de démontrer leur compréhension du sujet.
- L'activité *Établissement du PEI* est l'occasion pour les participants d'appliquer les connaissances tirées du visionnement de la vidéo en élaborant un PEI à l'intention d'une ou d'un élève ayant reçu un diagnostic de troubles d'apprentissage (TA). En particulier, l'activité consiste à lire le profil de l'élève, établi d'après une évaluation psycho-éducationnelle, et à déterminer quelles sont les adaptations et les modifications dont l'élève a besoin.
- L'annexe A contient une série de messages clés tirés de la vidéo qui peuvent servir à susciter d'autres discussions et à vérifier la compréhension de toutes les notions importantes.
- L'annexe B contient un glossaire de termes utilisés lors du développement du plan d'enseignement individualisé (PEI), celui-ci est directement relié à l'activité d'intégration : élaboration d'un PEI.



Activité en cours de visionnement : la carte conceptuelle

Pendant le visionnement de la vidéo, utilisez la *carte conceptuelle* illustrée ci-dessous pour inscrire dans les différents rayons les points clés à retenir qui vous aideront à approfondir votre connaissance et votre compréhension de chacune des composantes de l'évaluation psycho-éducationnelle.



Notes supplémentaires

Activité suivant le visionnement : la carte conceptuelle

Après avoir visionné la vidéo, vous êtes invités à répondre aux questions dans la carte conceptuelle. Cette activité vous permettra d'approfondir vos connaissances d'une évaluation psycho-éducative pour un élève ayant un trouble d'apprentissage.

Comprendre l'évaluation psycho-éducative

Description et but de l'évaluation psycho-éducative pour les élèves ayant des TA

Qui peut effectuer une évaluation psycho-éducative et poser un diagnostic en Ontario?

Quel genre de renseignements trouve-t-on dans l'évaluation psycho-éducative d'un élève ayant des TA?

Quelle est l'utilité de l'évaluation psycho-éducative pour les professionnels de l'enseignement, les élèves ayant des TA et les parents?

Professionnels de
l'enseignement

Élèves ayant des TA

Parents

Activité d'intégration : élaboration d'un PEI

Étape 1 :

Lisez le profil d'élève suivant, qui comprend le diagnostic et les recommandations découlant de l'évaluation psycho-éducative ainsi qu'un résumé des points forts et des besoins.

Profil de l'élève

Johnny, 11 ans, est en classe ordinaire de 6^e année à l'école publique Beausoleil. Récemment, il a été déterminé lors d'une réunion du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) que Johnny présente un trouble d'apprentissage en communication, à la suite d'une évaluation ayant mené au diagnostic de trouble d'apprentissage. L'évaluation psycho-éducative fait état de très bonnes capacités de compréhension orale, des difficultés liées à la mémoire de travail et à la vitesse de traitement, ainsi que des compétences faibles en lecture, en écriture et en mathématiques. Selon l'inventaire des intelligences multiples, Johnny est principalement un apprenant visuel et possède de solides aptitudes kinesthésiques/tactiles. La psychologue a recommandé l'emploi d'une aide technologique, comme les logiciels Kurzweil et Word Q.

Points forts	Besoins
Apprenant visuel	Habilités en langage expressif – écriture
Habilités en langage réceptif – écoute	Habilités en langage expressif – lecture
Habilités en langage expressif – expression orale	Habilités en numération et mathématiques
Connaissance générale	Sens de l'organisation

Étape 2 :

Déterminez dans quelles matières l'élève a besoin d'adaptations seulement (AD), d'attentes modifiées (MOD) ou d'attentes différentes (D).¹

Lecture	<input type="checkbox"/> AD	<input type="checkbox"/> MOD	<input type="checkbox"/> D	Mathématiques	<input type="checkbox"/> AD	<input type="checkbox"/> MOD	<input type="checkbox"/> D
Écriture	<input type="checkbox"/> AD	<input type="checkbox"/> MOD	<input type="checkbox"/> D	Études sociales	<input type="checkbox"/> AD	<input type="checkbox"/> MOD	<input type="checkbox"/> D
Organisation	<input type="checkbox"/> AD	<input type="checkbox"/> MOD	<input type="checkbox"/> D	Sciences et technologie	<input type="checkbox"/> AD	<input type="checkbox"/> MOD	<input type="checkbox"/> D

Étape 3 :

Créez une liste d'adaptations pour appuyer l'apprentissage, y compris le matériel requis, en les regroupant par catégorie selon qu'il s'agit d'adaptations pédagogiques, environnementales ou en matière d'évaluation.

Adaptations pédagogiques	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation

1. Veuillez consulter l'annexe B pour une description sommaire des adaptations, des modifications et des attentes différentes, ainsi que les répercussions pour les élèves ayant des TA.

Annexe A : Principaux messages et concepts présentés dans la vidéo



Introduction

- Le rapport d'évaluation psycho-éducative est composé des six sections suivantes :
 1. Raisons et historique
 2. Processus d'évaluation
 3. Observations de comportement et impressions
 4. Résultats de l'évaluation et interprétations
 5. Résumé et diagnostic
 6. Recommandations
- L'évaluation psycho-éducative permet essentiellement d'établir le profil des capacités intellectuelles ou cognitives et des niveaux de rendement scolaire de l'élève. Elle peut aussi fournir des renseignements supplémentaires au sujet de problèmes médicaux, des habiletés relatives aux comportements adaptatifs et des troubles affectifs et comportementaux à jour.
- L'évaluation psycho-éducative met au jour les problèmes de traitement qui sont associés au(x) trouble(s) d'apprentissage de l'élève, pas seulement l'écart entre le rendement et les capacités.
- L'évaluation psycho-éducative permettra de bien cerner les points forts et les besoins de l'élève, ainsi que ses meilleures stratégies d'apprentissage, et mènera à la formulation de recommandations qui aideront la ou le titulaire de classe à adapter son enseignement.
- Le diagnostic de trouble d'apprentissage peut être posé uniquement par une ou un psychologue ou une associée ou un associé en psychologie qui est membre en règle de l'Ordre des psychologues de l'Ontario. Il ne revient pas au personnel enseignant de poser ce diagnostic. L'évaluation peut être effectuée par un fournisseur de services non agréé qui travaille sous la supervision d'une ou d'un psychologue ou d'une associée ou d'un associé en psychologie.
- Si l'évaluation psycho-éducative est réalisée par un cabinet privé, les parents peuvent communiquer le rapport à l'école. Si l'évaluation est réalisée par l'entremise du conseil scolaire, le rapport ne pourra être communiqué à des parties externes qu'avec le consentement des parents.

Raisons et historique

- L'évaluation psycho-éducative ne peut être effectuée sans le consentement des parents ou tuteurs, et la démarche débute habituellement avec l'aiguillage de l'élève par l'enseignante ou l'enseignant.
- Cette partie du rapport couvre les points suivants :
 - la santé de l'élève
 - les antécédents de développement
 - les antécédents familiaux
 - les stratégies d'éducation
 - les bulletins
- Pour pouvoir poser un diagnostic exact, il est important d'analyser les antécédents de l'élève et tous les autres facteurs pouvant avoir une incidence sur l'apprentissage.

Processus d'évaluation

- L'objectif consiste à évaluer l'élève lorsqu'il est à son meilleur (par exemple, lorsqu'il n'est pas fatigué ou distrait).
- Cette partie du rapport énumère les outils d'évaluation, les indicateurs de mesure et les questionnaires utilisés. Ces éléments varient d'un élève à un autre, selon la raison pour laquelle une évaluation a été recommandée.

Observations de comportement et impressions

- Cette partie résume le rendement de l'élève durant l'évaluation psycho-éducative. On y explique le style de réponse de l'élève, sa capacité d'attention et ses sentiments face à l'évaluation.
- La personne qui a fait l'évaluation juge ensuite de la fiabilité et de la validité des résultats en fonction de ce qu'elle a pu observer.

Résultats de l'évaluation et interprétations

- Cette partie analyse les points obtenus par rapport aux divers aspects évalués, dont :
 - l'attention
 - la mémoire
 - le développement moteur
 - les habiletés visuospatiales
 - les processus séquentiels
 - le développement du langage
 - la cognition sociale
 - les fonctions exécutives (ou supérieures)
- Les résultats sont souvent exprimés sous forme de scores normalisés ou de rangs-centiles, ou dans des termes descriptifs (par exemple, dans la moyenne, au-dessus de la moyenne ou sous la moyenne).

Résumé et diagnostic

- Un sous-rendement inattendu d'une ou d'un élève peut être attribuable à l'existence de un ou de plusieurs troubles d'apprentissage.
- Le cas échéant, le diagnostic sera énoncé dans cette partie du rapport.
- Le diagnostic ne peut être posé que par un ou une psychologue ou une associée ou un associé en psychologie qui est membre en règle de l'Ordre des psychologues de l'Ontario.
- Le diagnostic de trouble d'apprentissage doit satisfaire aux deux critères suivants :
 1. Existence d'un problème de traitement ou de plusieurs problèmes de traitement qui touchent l'aptitude d'apprentissage ciblée (lecture, mathématiques, langage écrit, etc.).
 2. Preuve que le rendement de l'élève est inférieur aux attentes ou que l'élève réussit à maintenir son rendement grâce à un soutien particulier.

Plus

 3. On peut raisonnablement présumer que l'élève possède une intelligence moyenne ou supérieure à la moyenne.

Recommandations

- Cette section contient des recommandations, des conseils et un plan d'action.
- Il revient au personnel enseignant, avec le soutien de l'équipe d'éducation de l'enfance en difficulté, de tenir compte des recommandations de l'évaluation psycho-éducationnelle au moment d'élaborer le Plan d'enseignement individualisé (PEI).

Conclusion

- Beaucoup de conseils scolaires organisent une séance de compte rendu avec les parents ou tuteurs pour expliquer les résultats et les recommandations de l'évaluation psycho-éducationnelle.
- Les parents ou tuteurs reçoivent une copie du rapport d'évaluation psycho-éducationnelle; une copie est conservée dans les dossiers de suivi psychologique du conseil scolaire, et une autre est versée dans le DSO de l'élève (Dossier scolaire de l'Ontario). Remarque : d'autres copies ne peuvent être faites qu'avec le consentement des parents ou tuteurs, ou avec le consentement de l'élève s'il est âgé de 18 ans ou plus.
- L'évaluation psycho-éducationnelle peut aider un élève tout au long de son cheminement scolaire.

Annexe B : Glossaire

Le terme **adaptations** désigne les stratégies d'éducation spécialisée et d'évaluation, les ressources et/ou l'équipement personnalisé (y compris les outils technologiques) dont l'élève a besoin pour apprendre et démontrer son apprentissage. Les attentes du curriculum provincial ne sont pas modifiées par l'utilisation d'adaptations.

Pour les matières faisant l'objet d'adaptations seulement, on établira une liste des adaptations pédagogiques (façons différentes d'enseigner ou de présenter les documents), des adaptations environnementales (positionnement des places, indices visuels, routines dans le corridor, etc.) et des adaptations en matière d'évaluation (dont l'utilisation de la technologie). Il est possible que ces adaptations soient nécessaires dans toutes les matières ou qu'elles varient d'une matière à l'autre, auquel cas les matières feront l'objet de listes distinctes.

L'expression **adaptations seulement (AD)** est utilisée dans le formulaire du PEI pour désigner les matières ou les cours du curriculum de l'Ontario dans lesquels l'élève requiert seulement des adaptations pour réussir à répondre aux attentes prévues pour l'année d'études.

Pour les matières ou cours requérant des adaptations seulement, il n'est pas nécessaire de cocher la case du PEI sur le bulletin scolaire provincial. Les notes pour les matières ou cours comprenant des adaptations seulement sont fondées sur le curriculum de l'année d'études plutôt que sur des attentes modifiées. On doit cocher la case PEI sur le bulletin scolaire provincial seulement si les attentes du curriculum sont modifiées ou si des attentes différentes sont établies, et les notes ne sont pas fondées sur les mêmes critères que ceux s'appliquant aux autres élèves.

Les **modifications** sont des changements apportés aux attentes de l'année d'études correspondant à l'âge de l'élève pour une matière ou un cours en vue de répondre aux besoins d'apprentissage de l'élève.

L'expression **attentes modifiées (MOD)** est utilisée sur le formulaire du PEI pour désigner les matières ou les cours du curriculum de l'Ontario dans lesquels l'élève requiert des attentes modifiées, lesquelles ne correspondent pas exactement aux attentes prévues pour l'année d'études.

Les modifications peuvent consister à hausser ou à baisser les attentes du niveau d'études. Pour les matières obligatoires comme les mathématiques et les langues, les attentes peuvent provenir d'un niveau d'études différent (supérieur ou inférieur). Pour les matières théoriques comme les études sociales ou l'histoire, les modifications peuvent comprendre des changements importants au nombre et/ou à la complexité des attentes d'apprentissage du programme ordinaire de l'année d'études.

Pour chaque matière comportant des attentes modifiées, même partiellement, il est nécessaire de remplir une page Programme du PEI en y indiquant le niveau de rendement actuel, les buts annuels du programme et les attentes d'apprentissage pour chaque période visée (étape ou semestre).

Au palier secondaire, l'élève peut avoir à répondre à presque toutes les attentes d'une matière particulière, mais la complexité ou le nombre d'attentes peuvent être modifiés à certains égards. Dans ce cas, le PEI indiquerait ceci : « l'élève doit satisfaire à toutes les attentes du programme, sauf... ». Il revient à la direction d'école de juger des modifications qui peuvent être autorisées de façon à ce que l'élève obtienne quand même ses crédits.



Les programmes comportant des **attentes différentes** sont fondés sur des attentes qui ont été élaborées pour aider les élèves à acquérir des connaissances et des habiletés qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. Les attentes différentes sont énumérées sur la page Programme du PEI, de même que le niveau de rendement actuel, les buts annuels du programme, les attentes d'apprentissage, les stratégies pédagogiques et les méthodes d'évaluation. Les programmes comportant des attentes différentes sont offerts tant au palier élémentaire qu'au palier secondaire.

Les programmes comportant des attentes différentes portent, par exemple, sur la rééducation de la parole, les habiletés sociales, la formation en orientation et en mobilité, ou les soins personnels. Pour la grande majorité des élèves, ces programmes s'ajoutent aux attentes modifiées ou aux attentes prévues pour l'année d'études énoncées dans le curriculum de l'Ontario. Ils doivent être enseignés directement par une personne désignée.

Au palier secondaire, les cours comportant des attentes différentes ne donnent pas droit à des crédits. Dans un cours comportant des attentes différentes, celles-ci sont personnalisées en fonction de l'élève et mettent habituellement l'accent sur la préparation de l'élève à la vie quotidienne. Pour désigner les cours comportant des attentes différentes, les conseils scolaires doivent utiliser les codes commençant par la lettre K provenant du système uniforme de codage des cours du ministère de l'Éducation (www.edu.gov.on.ca/fre/general/list/commoncc/cccf.html). Parmi les cours comportant des attentes différentes, on retrouve : Initiation aux transports en commun et exploration de son milieu (KCC), Les talents culinaires (KHI), et La gestion de l'argent et les opérations bancaires personnelles (KBB).

Source :

site Web TA@l'école (www.taalecole.ca), article intitulé Adaptations, attentes modifiées et attentes différentes pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage.

Merci d'avoir visionné la vidéo *Introduction à l'évaluation psycho-éducative* et d'avoir utilisé le présent guide de visionnement.

Nous souhaitons maintenant vous inviter à nous faire part de vos réflexions et commentaires en lien avec la vidéo; votre rétroaction nous aidera à créer d'autres vidéos et du nouveau contenu pour le site Web TA@l'école. Nous vous saurions gré de prendre un moment pour remplir notre court sondage, accessible à partir du lien suivant :

➔ <https://www.surveymonkey.com/s/evaluation-psycho-educationnel>

La production de cette ressource a été réalisée grâce au soutien financier du ministère de l'Éducation. Veuillez prendre note que les opinions exprimées dans la ressource appartiennent à l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de l'Éducation.